

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

Ministère de l'Économie  
et des Finances

---

BUDGET

**Fermeture de la brigade de surveillance des douanes de Chalon-sur-Saône**

-----  
NOR : ECFD1705738S

Le directeur général des douanes et droits indirects,

Vu l'article 50 du code des douanes,

Vu l'avis du comité technique de la direction interrégionale des douanes et droits indirects de  
Dijon du 23 septembre 2016,

Arrête :

Article unique. – La brigade de surveillance intérieure de Chalon-sur-Saône (direction  
régionale de Dijon) est fermée. La mesure prend effet au plus tard le 30 septembre 2018.

Fait le 01 MARS 2017

Le directeur général,



Rodolphe GINTZ